

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation : 26/06/2017

Présents : GOUILLARDON Séverine, DUCOURET Dominique ; BLIN Stéphane, BONNOT Marc, CONSTANCIAS Hubert, FAYET Serge.

Absents : PERI Sandrine (pouvoir M. BONNOT), GIRARD Michel (pouvoir Mme DUCOURET).

Secrétaire de séance : M. Stéphane BLIN.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 23/05/2017 est approuvé à l'unanimité.

1- DÉLIBÉRATIONS

N° 57/2017 - Élections sénatoriales - Désignation d'un délégué

Vu le décret n° 2017-1091 du 02/06/2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire préfectorale du 20 juin 2017 concernant les communes de moins de 1 000 habitants et précisant les règles de consignation et de transmission des résultats du scrutin ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/PREF 63/17-01247 du 20/06/2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire dans les communes de moins de 1 000 habitants du département du Puy-de-Dôme ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme DUCOURET Dominique et M. BONNOT Marc ; Mme GOUILLARDON Séverine et M. BLIN Stéphane. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

- M. Serge FAYET

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8

- Bulletin blancs ou nuls : 0

- Suffrage exprimé : 8

- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- M. Serge FAYET : huit (8) voix

M. Serge FAYET ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

N° 58/2017 - Élections sénatoriales - Désignation des suppléants

Vu le décret n° 2017-1091 du 02/06/2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire préfectorale du 20 juin 2017 concernant les communes de moins de 1 000 habitants et précisant les règles de consignation et de transmission des résultats du scrutin ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/PREF 63/17-01247 du 20/06/2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire dans les communes de moins de 1 000 habitants du département du Puy-de-Dôme ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme DUCOURET Dominique et M. BONNT Marc ; Mme GOUILLARDON Séverine et M. BLIN Stéphane. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. CONSTANCIAS Hubert
- Mme DUCOURET Dominique
- Mme GOUILLARDON Séverine

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletin blancs ou nuls : 0
- Suffrage exprimé : 8
- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Mme DUCOURET Dominique : huit (8) voix
- M. CONSTANCIAS Hubert : huit (8) voix
- Mme GOUILLARDON Séverine : huit (8) voix

Mme DUCOURET Dominique, M. CONSTANCIAS Hubert et Mme GOUILLARDON Séverine ayant obtenu la majorité absolue, ils sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

N° 59/2017 - Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Vu le décret n° 2017-509 du 07 avril 2017 qui modifie l'article D.1611-1 du CGCT et qui fixe désormais le seuil de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à 15 € ;

Monsieur le Trésorier de Thiers propose d'établir une convention comptable/ordonnateur arrêtant les conditions du recouvrement des produits locaux.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à quatre (4) voix pour (dont 1 pouvoir) et quatre (4) abstentions (dont 1 pouvoir) :

ACCEPTE d'établir cette convention avec Monsieur le Trésorier de Thiers.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

N° 60/2017 - Desserte forestière - Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'engager des travaux de voirie forestière sur plusieurs chemins ruraux pour 2 315 ml au total.

Pour mener à bien cette opération, il explique qu'il est indispensable de faire appel à un maître d'œuvre.

Il présente à l'assemblée la proposition de M. Luc DÉTRUY, gestionnaire forestier professionnel, pour un montant HT de 2 500 €.

Oùï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à cinq (5) voix pour (dont 1 pouvoir), une (1) voix contre et deux (2) abstentions (dont 1 pouvoir) DECIDE :

DECIDE de retenir la proposition tarifaire de M Luc DÉTRUY, sis « Le Fau » - 03250 LAVOINE, pour un montant total de 2 500 € HT pour la maîtrise d'œuvre du chantier de travaux de voirie forestière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout document y afférent.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2017.

N° 61/2017 - Desserte forestière - Demande de subvention au titre du FEADER

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'aménager certains chemins ruraux pour créer des chemins de desserte forestière, notamment les suivants :

- Chemin rural de Gour-Salien à la Trappe
- Chemin rural de Thiers à Saint-Victor
- Chemin rural du Gas à Bariande
- Chemin rural de Thiers à la Gerbaudie et chemin rural de Saint-Victor à Bechon

Ces chemins traversent de grands massifs forestiers et leur mise au gabarit « grumiers » permettrait de mieux gérer les forêts environnantes, actuellement enclavées.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à **27 438 € HT**, décomposé comme suit : Maîtrise d'œuvre pour 2 500 € HT, Frais de géomètre pour 950 € HT et Travaux de mise au gabarit pour 23 988 € HT.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à cinq (5) voix pour (dont 1 pouvoir), une (1) voix contre et deux (2) abstentions (dont 1 pouvoir) DECIDE :

- d'approuver le programme de travaux exposé ci-dessus et dont le coût total prévisionnel s'élève à 27 438 € HT.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet (conventions, autorisations d'urbanisme...).
- d'adopter le plan de financement suivant :

| | |
|----------------------------------|----------|
| FEADER | 21 950 € |
| Commune - Autofinancement | 5 488 € |

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du FEADER au titre du soutien à la desserte forestière.

2- QUESTIONS DIVERSES

1/ Voiries

- *Dégradations sur tronçons réalisés par la Sté COLAS en septembre 2016.* Il s'agit notamment du « Chemin Neuf » et du virage à la sortie sud du Mas, des travaux de restauration de ces voies ayant été réalisés en septembre 2016 et financés par la CCMT. L'intervention pour réparation doit avoir lieu en septembre 2017.

Par ailleurs, lors des fortes chaleurs, plusieurs voies ont été abîmées par les grumiers. Il est décidé d'adresser un courrier à Mme la Préfète demandant une limitation de la circulation de certains véhicules en fonction de leur tonnage, en cas d'alerte canicule.

- *Date prochaine réunion :*

2/ Eau/Assainissement/Captages

- *Réseau de Toinon.* Le lieu de prélèvement actuel n'étant pas optimal, il a été décidé en collaboration avec l'ARS que les agents communaux réalisent un aménagement dans la fosse située plus bas pour faire les futurs prélèvements.

- *Expertise des châteaux d'eau.* Elle a eu lieu à Tournaire et La Chaumette. A cette occasion, une vidange et un nettoyage ont été réalisés. Concernant La Chaumette, il a été constaté une forte dégradation des parois. Celui de l'Haricot ne peut pas être expertisé car il est impossible de le vidanger (pas de système bipass).

- *Relevé des compteurs.* Les agents techniques vont réaliser la tournée en juillet. Pour informer les administrés, il y aura une parution presse et une information par mail.

- *SPANC.* Les services du SPANC réalisent actuellement la visite périodique des systèmes ANC sur le territoire de la commune.

3/ Aménagement du territoire/Boisement

- *Déclarations de chantier.* Transmettre les documents de la charte forestière adoptée par le conseil municipal aux communes de Paslières et Châteldon.

- *Transfert des biens de section.* La Sous-Préfecture nous a transmis les arrêtés relatifs à chaque section. Ils font l'objet d'un affichage pendant deux mois. Suite à cela, il faudra établir les actes en la forme administrative constatant le transfert de propriété et les adresser au service de publicité foncière de Thiers.

- *Projet Air Max*. Le matériel nécessaire est commandé, les premières installations auront lieu dès réception.

- *Date prochaine réunion* :

4/ Ventes-échanges divers

- *Proposition achat bois communal*. Vu, faire une réponse écrite pour confirmer l'accord du conseil municipal.

- *Chemin de la Virade, Reviron et échange Guionin*. Contacter le géomètre pour réaliser les bornages.

5/ Bâtiments/Cimetière

- *Règlement intérieur de « La Grange »*. Il sera soumis à la Commission bâtiment lors de sa prochaine réunion.

- *Date prochaine réunion* : lundi 10 juillet 2017 à 20h30.

6/ CCAS

- *Conseil Départemental « Bien chez moi en un clic »*. A mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCAS.

- *Date prochaine réunion* : mardi 11 juillet 2017 à 20h30.

7/ Divers

- *Compteurs Linky*.

- *SIEG - Éclairage public*. Suite à l'inventaire réalisé, 28 foyers lumineux vont être supprimés. Le SIEG va refaire le devis de mise en conformité suite à ces modifications. Pour information, dans le devis initial du SIEG, le chiffrage des travaux nécessaires pour la mise en place de la coupure nocturne sont compris.

- *Ciné Parc*. Il est envisagé de passer le jour de séance du samedi au vendredi. Il y a une possibilité d'échange avec la commune de Félines.

- *Prochain conseil communautaire* : mercredi 12 juillet à 18h00

- *Date prochain conseil municipal* :

- *Date prochaine réunion de Bureau* :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45